



Commission des Arbitres

Paielement des indemnités de Match

PAIEMENTS DES INDEMNITES DE MATCHS DE LIGUE

Indemnités payées par virements bancaires :

- Sur les championnats seniors R1, R2, R3, R4,
- Sur le championnat féminin R1
- Sur le championnat foot entreprise R1

Indemnités payées le jour du match avec présentation d'une fiche de frais :

- Sur les championnats jeunes U19 R1 et R2, U17 R1 et R2, U16 R1 et R2, U15 R1 et R2 et U14 Ligue
- Sur les championnats féminins R2 et U19 à 11
- Sur les championnats futsal R1 et R2
- Sur toutes les coupes de Ligue seniors, jeunes, féminins et futsal y compris coupe de France (seniors, féminines et foot entreprise, futsal), coupe Gambardella.

**Pour la ligue, les indemnités par virement bancaire sont versées
2 à 3 semaines après le match.**

**En cas de changement de compte bancaire, ne pas oublier d'envoyer un
nouveau RIB au service comptabilité de la ligue à l'adresse :
comptabilite@lfhf.fff.fr**

PAIEMENTS DES INDEMNITES DE MATCHS DE DISTRICT

Indemnités payées par virements bancaires :

- Sur les championnats Seniors D1 à D5 et D1 Futsal
- Sur les coupes Seniors D1-D3 et D4-D5

Indemnités payées le jour du match avec présentation d'une fiche de frais :

- Sur tous les championnats jeunes, championnats féminins, championnats futsal D2 et championnats foot entreprise.
- Sur toutes les coupes jeunes, féminines, futsal et foot entreprise y compris coupe de France (seniors, féminines et foot entreprise), coupe Gambardella.

**Pour le district, les indemnités par virement bancaire sont versées
Entre le 15 et le 20 du mois suivant.**

**En cas de changement de compte bancaire, ne pas oublier d'envoyer un
nouveau RIB au service comptabilité de la ligue à l'adresse :
comptabilite@flandres.fff.fr**